..

[](https://www.linkedin.com/company/cavamac/?miniCompanyUrn=urn%3Ali%3Afs_miniCompany%3A68254564" \t "_self)

[CAVAMAC 408 abonnés 2 sem. •](https://www.linkedin.com/company/cavamac/?miniCompanyUrn=urn%3Ali%3Afs_miniCompany%3A68254564" \t "_self)

[Il y a 2 semaines](https://www.linkedin.com/company/cavamac/?miniCompanyUrn=urn%3Ali%3Afs_miniCompany%3A68254564" \t "_self)

Retraite de base RBL : Rattrapage de la revalorisation des pensions du mois de Juillet   
   
Après avoir revalorisé les retraites de base RBL du mois d’août de 4 %, la CAVAMAC vient de procéder, comme prévu, au rattrapage de la revalorisation des retraites du mois de juillet.   
   
Le virement de ce complément a été effectué auprès des banques le 16 septembre.   
 

**Réactions**

Bas du formulaire

Haut du formulaire

Bas du formulaire

[[](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/)](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)

[Le statut est en ligne](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)

**[Christian CŒURÉ Président de la CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES. (CNRPL)](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)**

1 sem

Quid du RCO ?

Menez la discussion en transformant votre commentaire en post.

[[](https://www.linkedin.com/company/cavamac/)](https://www.linkedin.com/company/cavamac/" \t "_self)

**[CAVAMAC Auteur 408 abonnés](https://www.linkedin.com/company/cavamac/" \t "_self)**

4 h

Monsieur COEURE,   
  
Les statuts du régime complémentaire, à l’article 26,  prévoient une revalorisation du point de retraite au 1er janvier de chaque année.  
Pour cette raison, il n’a pas été possible d’anticiper une hausse de la valeur du point en cours d’année, comme ce qui a été fait pour le régime de base.   
  
Les administrateurs auront à valider la valeur du point au regard de 2 paramètres, l’inflation en moyenne annuelle, calculée sur la période novembre / octobre (octobre étant le dernier mois connu au moment de la décision) , et l’évolution de l’assiette des cotisations pour 2023 (évolution des commissions en 2022 par rapport à 2021).   
  
Le sujet sera à l’ordre du jour du conseil d’Administration CAVAMAC qui se tiendra le 29 novembre prochain.   
  
Bien à vous,

1 commentaire 1 commentaire sur le commentaire de CAVAMAC

[[](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/)](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)

[Le statut est en ligne](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)

**[Christian CŒURÉ Président de la CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES. (CNRPL)](https://www.linkedin.com/in/christian-c%C5%93ur%C3%A9-133a75a8/" \t "_self)**

2 h

Je prends bonne note de votre réponse statutaire bien connue.  
Je souhaite qu'au-delà de l’approche technique il soit considéré par les membres du C.A que le maintien du pouvoir d'achat des AGA Retraités soit pris en compte comme un élément de réflexion contributif à la décision du taux de revalorisation du point. Je n'oublie pas que les actifs contribuent activement et financièrement à cet effort et je les en remercie très vivement.